



## PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

### 1. Rôle

L'article 5.12 de la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec* (la « loi sur la Caisse »), stipule que « le président et chef de la direction est responsable de la direction et de la gestion de la Caisse dans le cadre de ses règlements et de ses politiques. Il représente la Caisse et en est le premier dirigeant. Il assume en outre toutes les responsabilités que lui confie le conseil d'administration [le « Conseil »]. Le président et chef de la direction exerce ses fonctions à temps plein. »

### 2. Principales responsabilités

#### A. Leadership

- a) diriger la Caisse selon sa mission – à savoir la recherche d'un rendement optimal du capital des déposants tout en contribuant au développement économique du Québec;
- b) faire preuve de leadership et de vision dans la direction de la Caisse, notamment quant à l'établissement et à la mise en œuvre de la philosophie d'investissement, des principes de gestion, des priorités stratégiques et de la structure organisationnelle;
- c) élaborer la philosophie et la stratégie d'investissement long terme de la Caisse en tenant compte des risques et des occasions d'affaires ainsi qu'élaborer les priorités stratégiques de la Caisse et les mettre en œuvre une fois approuvées par le Conseil;
- d) veiller à l'élaboration et à la gestion d'un cadre de gouvernance efficace pour la Caisse et ses filiales, tel que défini dans la loi sur la Caisse, incluant la révision sur une base régulière des politiques de la Caisse et s'assurer que les contrôles nécessaires soient mis en place;
- e) faire rayonner la Caisse au Québec et à travers le monde, notamment en s'assurant d'une participation à des forums d'envergure et en nouant des partenariats stratégiques;

- f) incarner une culture d'intégrité et s'assurer de l'adhésion de tous les employés à cette culture et aux normes et règles d'éthique les plus strictes dans leur comportement et pratiques d'affaires;

*B. Relation avec le Conseil*

- g) établir des relations basées sur la confiance et la transparence avec le Conseil et plus particulièrement avec son président;
- h) soumettre à l'approbation du Conseil les politiques, les orientations et les recommandations relatives aux questions nécessitant son approbation en vertu de la loi sur la Caisse, les questions qu'il est à propos de lui soumettre pour examen et approbation considérant leur importance stratégique ou financière, ou leur incidence sur la réputation de la Caisse, ainsi que les questions qu'il doit soumettre au Conseil à sa demande;
- i) faire rapport au Conseil des affaires et des activités générales de la Caisse et de toute question qui, de son avis, revêt une importance particulière pour l'organisation;
- j) informer rapidement le Conseil de la révocation d'un haut dirigeant. De plus, avant de révoquer l'un des hauts dirigeants collaborant étroitement avec l'un des comités du Conseil, en discuter avec le président du comité concerné. Avant de révoquer le secrétaire de la Caisse, en discuter avec le président du Conseil;
- k) veiller à ce que les membres du Conseil reçoivent en temps opportun toute information pertinente à l'accomplissement de leur mandat et s'assurer, en collaboration avec le président du Conseil et les présidents des comités du Conseil, que le Conseil et ses comités disposent des ressources humaines, matérielles et financières adéquates, notamment en ce qui concerne le recours à des experts externes;

*C. Relation avec les déposants*

- l) établir et entretenir des relations privilégiées avec les déposants de la Caisse;
- m) veiller à ce que la Caisse joue un rôle de conseiller auprès des déposants en ce qui a trait à leur stratégie d'investissement;

- n) s'assurer qu'une reddition de comptes est régulièrement faite aux déposants sur les pratiques suivies, les objectifs établis, les activités réalisées et les résultats obtenus;

#### D. Communications

- o) voir à ce que la Caisse adopte des systèmes de contrôle financier, notamment en matière de production et de divulgation des rendements, des états financiers et du rapport annuel, afin de présenter fidèlement la situation financière et les activités de la Caisse;
- p) agir comme premier porte-parole officiel de la Caisse en communiquant efficacement avec toutes les parties prenantes;

#### E. Gestion du risque

- q) proposer au Conseil les orientations et les politiques d'encadrement de la gestion du risque en fonction de l'environnement de la Caisse et des besoins des déposants;
- r) veiller à fournir au Conseil des rapports sur les risques importants associés aux activités et aux affaires de la Caisse, sur la mise en œuvre de systèmes et de processus destinés à gérer de tels risques et sur l'identification et la correction de toute lacune importante de ces systèmes;
- s) veiller à instaurer des systèmes de contrôle afin de protéger la réputation de la Caisse;
- t) s'assurer que des vérifications internes de la Caisse et de ses filiales sont effectuées en temps opportun;

#### F. Gestion des talents et haute direction

- u) proposer au Conseil les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi des dirigeants, des employés de la Caisse et du principal dirigeant de chacune de ses filiales en propriété exclusive;

- v) proposer au Conseil les nominations et la rémunération des dirigeants sous son autorité immédiate et du principal dirigeant de chacune des filiales en propriété exclusive de la Caisse;
- w) proposer au Conseil des plans de relève pour les membres de la haute direction incluant l'identification et la planification de sa propre relève;
- x) faire évoluer la structure organisationnelle en fonction des besoins d'affaires de l'organisation et s'assurer de son implantation efficace;
- y) prendre les mesures nécessaires pour stimuler la mobilisation des employés de la Caisse, notamment envers la réalisation des priorités stratégiques;
- z) présider les réunions du comité de direction et voir à son bon fonctionnement.

## **Profil d'expertise et d'expérience du président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec**

- Leadership stratégique : visionnaire et stratège avec des habiletés politiques et managériales éprouvées;
- Leadership intellectuel : fine connaissance des enjeux socio-économiques et politiques du Québec, clairvoyant quant au contexte géopolitique et économique mondial et à l'affût des tendances de fond;
- Leadership d'expertise : expert reconnu en investissement et en gestion des risques, expérience dans la conclusion de transactions d'envergure;
- Leadership institutionnel : légitime et crédible tant au sein de la Caisse qu'à l'externe, expérience dans un poste de haute direction et capacité de faire rayonner la Caisse sur la scène internationale;
- Leadership organisationnel : charisme, excellent communicateur, habile à mobiliser son équipe et l'ensemble de l'organisation envers la réalisation des priorités stratégiques;
- Leadership de partenariat : capacité à nouer des partenariats stratégiques avec des joueurs de premier plan;
- Leadership d'intégrité : porte-étendard des plus hautes normes d'éthique et d'intégrité à l'interne et à l'externe – qui allie le geste à la parole;
- Leadership d'inclusion : fait preuve d'ouverture et entretient des relations constructives avec les diverses parties prenantes. Expérience dans la gestion d'organisations gouvernementales ou réglementées;
- Leadership opérationnel : démontrer une capacité à comprendre les enjeux opérationnels des filiales, en particulier celles opérant dans les secteurs de l'immobilier et de l'infrastructure.